

Profil de Compétences

GRÉEURS, GRÉEUSES DE SPECTACLES
(avec niveaux de compétences)

Une analyse de compétences

www.crhsculturel.ca

Compétences recommandées pour

Gréeurs, gréewes de spectacles

PROFIL DE COMPÉTENCES (avec niveaux de compétences)

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

17, rue York, pièce 201

Ottawa (Ontario) K1N 9J6

Téléphone : (613) 562-1535 / 1-866-562-1535

Télocopieur : (613) 562-2982

Courriel : info@crhsculturel.ca

Site Web : www.crhsculturel.ca



Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Recommandations sur les compétences attendues des GRÉEURS, GRÉEUSES DE SPECTACLES – Profil de compétences © Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Version 2.0, 2010.

Tous droits réservés.

De nombreux représentants du secteur culturel canadien ont généreusement participé à la préparation de ce Profil de compétences. Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel espère que ces informations seront utiles et faciles à consulter, mais les fournit « telles quelles ». Il n'offre aucune garantie concernant lesdites informations et ne fait aucune représentation par leur publication. Le CRHSC rejette toute responsabilité, quelle qu'elle soit, découlant de l'utilisation, ou l'impossibilité d'utiliser ces informations.

Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du CRHSC et du gouvernement du Canada.

Ce projet est financé par le gouvernement du Canada par l'entremise du Programme des conseils sectoriels.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION | 4

SOMMAIRE – CHARTE DES COMPÉTENCES | 6

PROFIL DE COMPÉTENCES | 8

A. PLANIFIER DU TRAVAIL DE GRÉAGE | 9

B. PRÉPARER L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE GRÉAGE | 15

C. INSTALLER LES ÉLÉMENTS DE GRÉAGE | 17

D. INSTALLER LES ÉLÉMENTS DE PRODUCTION | 22

E. INSTALLER ET ACTIONNER LES APPAREILS POUR UN SPECTACLE ET UN ARTISTE | 24

F. INSPECTER ET ENTREtenir L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE GRÉAGE | 27

G. DÉMONTER L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE GRÉAGE | 30

H. UTILISER DES OUTILS, DES INSTRUMENTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL DE GRÉAGE | 32

I. SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS, AUX NORMES ET AUX PRATIQUES D'EXCELLENCE | 40

...ET POUR EXERCER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ÉNUMÉRÉES
CI-DESSUS, UN **GRÉEUR, UNE GRÉOUSE** DOIT POUVOIR... :

J. DÉMONTRER DES HABILITÉS INTERPERSONNELLES ET DE COMMUNICATION | 43

K. DÉMONTRER DES COMPÉTENCES PERSONNELLES | 45

INTRODUCTION

Ce document présente les résultats d'une analyse professionnelle (1) sur le métier de **GRÉEUR, GRÉEUSE DE SPECTACLES**. Cette analyse a permis d'identifier l'ensemble des compétences sur lesquelles repose l'exercice de ce métier.

Cette analyse a été proposée et coordonnée par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) grâce au soutien financier du Programme des conseils sectoriels du gouvernement du Canada.

CONTEXTE

Les Gréeurs, gréuses de spectacles œuvrent dans divers domaines (arts de la scène, concerts ou spectacles en direct, cinéma et événements spéciaux) et dans divers environnements organisationnels (organisations de petite, moyenne ou de grande taille); le contexte et les conditions d'exercice de leur métier varient aussi grandement (installations permanentes ou temporaires, intérieures ou extérieures). La portée de cette analysée a donc été définie de manière à prendre en considération et à refléter les différences et les variations qui caractérisent la pratique de ce métier.

Les responsabilités premières d'un gréeur, d'une gréeuse de spectacles sont « d'installer le matériel de gréage qui servira à fixer ou à accrocher les équipements scénographiques et acrobatiques requis par le spectacle. Le gréeur est aussi responsable de l'installation et de l'opération des dispositifs qui assurent la sécurité des personnes dont le travail se déroule en hauteur comme les artistes, les techniciens, les accessoiristes, etc.; (...) dans le domaine du cirque, le gréeur s'occupe également de l'installation des appareils acrobatiques. » (2)

NOTA BENA

Les énoncés ombragés en **vert**, **bleu** ou en **rose** constituent les sous-tâches et les actions clés qu'un praticien débutant ou expérimenté doit être capable d'exécuter lorsque le niveau de maîtrise exigé se situe au NIVEAU 1; en effet, le NIVEAU 1 se définit comme suit : Fait preuve d'une maîtrise satisfaisante de certains éléments reliés à cette compétence mais a besoin d'aide ou de supervision pour maîtriser cette compétence dans son ensemble.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (www.crhsculturel.ca) est un organisme national voué au développement de la main-d'œuvre culturelle canadienne et à l'amélioration de l'environnement des ressources humaines dans ce secteur. Le Conseil se veut au cœur de l'action et de la réflexion dans le développement des ressources humaines du secteur culturel. Parmi ses membres, on retrouve des artistes pigistes, des travailleurs culturels et des organisations artistiques provenant de toutes les disciplines du secteur.

Le **Profil de compétences** doit être utilisé en lien avec la **Charte des compétences des GRÉEURS, GRÉEUSES DE SPECTACLES**.

Les individus qui exercent ce métier peuvent avoir recours à la **Charte des compétences** et au **Profil de compétences** pour s'auto-évaluer et identifier les compétences nécessitant un perfectionnement. Au plan des organisations, ces documents peuvent servir à élaborer des programmes de développement professionnel, à négocier le développement, l'achat et l'adaptation de programmes de formation et à élaborer ou réviser des programmes de planification de carrière, des profils de postes à des fins de recrutement et des descriptions de fonctions.

(1)Les expressions « analyse professionnelle » et « profil de compétences » sont considérées comme des synonymes et sont donc utilisées sans distinction dans le cadre du présent document.

(2)Commission scolaire de Montréal. *Gréeur. Rapport d'analyse de la situation de travail*. Février 2004. Page 1.

MÉTHODOLOGIE

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) a eu recours à la méthode DACUM (Developing a Curriculum) pour réaliser cette analyse professionnelle. Un des principes directeurs de la méthode DACUM consiste à mettre à contribution un groupe d'experts praticiens pour qu'ils identifient les compétences qu'ils doivent démontrer dans l'exercice de leur métier ou de leur profession.

Ensemble, la **Charte des compétences** et le **Profil** comprennent **quatre** niveaux d'analyse :

1. Une série de **champs de compétences**. Un champ de compétences représente une fonction ou une responsabilité majeure dans une profession, un métier ou un emploi donné. Nous avons distingué deux types de champs de compétences : les champs de **compétences professionnelles** (voir les sections A jusqu'à I) et les champs de **compétences générales** (voir les sections J et K).
2. Chacun des champs a ensuite été ventilé en **compétences**. Un énoncé de compétence, à l'instar des champs de compétences, est défini en termes comportementaux et débute par un verbe d'action.
3. Chaque compétence est à son tour « décortiquée » en **tâches spécifiques** (voir les sections A jusqu'à I) ou en **principales habiletés** (voir les sections J et K). L'identification des tâches spécifiques ou des principales habiletés constitue une étape d'analyse qui se situe en quelque sorte à mi-chemin entre l'analyse globale d'une compétence donnée et l'analyse détaillée des actions qui sont associées à l'exercice de cette compétence.
4. On retrouve enfin une liste non exhaustive d'**actions clés** et de **compétences générales** qui peuvent constituer un ensemble de critères pour évaluer les compétences.

REMERCIEMENTS

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel tient à remercier pour leur contribution :

LE GROUPE DE TRAVAIL

Mongo Andrews - Vertigo Research Laboratories
Jesse Carroll - University of Calgary
Patrick Chassin - Cirque du Soleil
Peter DaPrato - Freelance/IATSE Local 873
Kevin Fitzpatrick - Self-employed/Freelance
Tom Heemskerk - Royal & McPherson Theatres Society
Wes Jenkins - EPCOR Centre for the Performing Arts
Dominic Landry - Cirque du Soleil
Stéphane Mayrand - Cirque Du Soleil
Ron Muise - Muise Technical Services
Dusty Rhodes - Port Theatre

LE COMITÉ DIRECTEUR

John Avery - The Banff Centre
Louise Boucher - Conseil québécois des ressources humaines en culture
Monique Corbeil - CITT/ICTS
Peter Feldma – CAPACOA
Graham Frampton - CITT/ICTS, Decidedly Jazz Danceworks
Alex Gazalé – Centre national des arts
Peter Gerrie - Francis Winspear Centre for Music
Bob Johnston - CITT/ICTS
Brian Low - Nasco Staffing Solutions
Sean McGuire - IATSE
Mark Melymick - Sheridan College
Norberts Muncs – École nationale de théâtre du Canada
Hugh Neilson - Professional Association of Canadian Theatres
Thomas Schweitzer - Opera Ontario

ÉQUIPE DE SOUTIEN

Susan Annis - Directrice générale, CRHSC
Manon Turcotte - Gestionnaire de projets, CRHSC
Pierre Morin - Consultant et facilitateur DACUM
Jeanne Villeneuve - Traductrice
Pierre Beaudoin - Conseil-expert

SOMMAIRE – CHARTE DES COMPÉTENCES

UN GRÉEUR DOIT ÊTRE CAPABLE DE :

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

A. PLANIFIER DU TRAVAIL DE GRÉAGE

1. Analyser les plans, les dessins techniques et les bleus
2. Évaluer la faisabilité de la tâche
3. Déterminer les charges et les forces
4. Déterminer les exigences en matière de gréage
5. Déterminer les exigences en matière d'accès aux installations
6. Élaborer un plan de gréage
7. Déterminer les exigences en matière de santé et sécurité
8. Déterminer le matériel nécessaire
9. Évaluer les ressources, les délais et les coûts
10. Déterminer la structure organisationnelle et hiérarchique
11. Repérer et rapporter les problèmes

B. PRÉPARER L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE GRÉAGE

1. Charger / décharger l'équipement (pour le transport)
2. Effectuer la mise en place
3. Fabriquer les éléments
4. Assigner les tâches
5. Inspecter l'équipement
6. Assembler les éléments de gréage

C. INSTALLER LES ÉLÉMENTS DE GRÉAGE

1. Inspecter l'équipement de sécurité
2. Installer l'équipement de protection contre les chutes
3. Accéder au point de travail
4. Vérifier et installer les ancrages
5. Hisser l'équipement de gréage
6. Attacher et sécuriser l'équipement de gréage
7. Inspecter et vérifier l'installation
8. Effectuer des essais
9. Effectuer des rectifications s'il y a lieu
10. Installer des grils et des passerelles temporaires
11. Installer et utiliser des systèmes motorisés
12. Installer et utiliser un système de contrepoids
13. Installer et utiliser un système manuel

D. INSTALLER LES ÉLÉMENTS D'UNE PRODUCTION

1. Assembler, ajuster et vérifier la structure supportant les éléments de production
2. Attacher les éléments de la production
3. Lever les éléments de la production
4. Déterminer et marquer les positions finales
5. Stabiliser les éléments de la production

E. INSTALLER ET ACTIONNER LES APPAREILS POUR UN SPECTACLE ET UN ARTISTE

1. Installer et vérifier les dispositifs de sécurité de l'artiste
2. Installer l'appareil utilisé par l'artiste
3. Positionner et mettre au niveau l'appareil aérien utilisé par l'artiste
4. Vérifier le fonctionnement de l'appareil
5. Collaborer avec les autres départements pour satisfaire les besoins de la production
6. Marquer les réglages de fonctionnement des appareils
7. Effectuer une vérification finale et sécuriser tous les éléments de verrouillage du gréage
8. Actionner l'appareil de l'artiste pendant les répétitions et le spectacle

F. INSPECTER ET ENTRETENIR L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE GRÉAGE

1. Établir et suivre un programme d'entretien
2. Déterminer les besoins en matière d'inspection et d'entretien
3. Assurer la conformité de l'équipement et des systèmes de gréage aux capacités nominales établies
4. Effectuer une inspection sensorielle
5. Effectuer une vérification du fonctionnement
6. Remplacer et réparer des pièces
7. Rectifier la position de l'équipement
8. Documenter les activités d'inspection et d'entretien

G. DÉMONTER L'ÉQUIPEMENT ET LES SYSTÈMES DE GRÉAGE

1. Planifier / organiser le travail de démontage
2. Démonter les éléments de la production
3. Démonter l'équipement de gréage
4. Démonter l'équipement de sécurité
5. Ranger l'équipement de gréage / de sécurité

H. UTILISER DES OUTILS, DES INSTRUMENTS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL DE GRÉAGE

1. Utiliser des câbles d'acier
2. Utiliser des cordes, câbles et cordages
3. Utiliser des chaînes
4. Utiliser des dispositifs de levage
5. Utiliser des tendeurs
6. Utiliser des poulies / des moufles
7. Utiliser des ancrages / des fixations
8. Utiliser de la quincaillerie de liaison
9. Utiliser des élingues
10. Utiliser des outils pneumatiques
11. Utiliser des outils électriques
12. Utiliser des outils à main
13. Utiliser des appareils de mesure de la charge
14. Utiliser des outils à mesurer
15. Utiliser des anémomètres
16. Utiliser des lasers
17. Utiliser outils de vérification électriques
18. Utiliser de l'équipement de sécurité
19. Utiliser des outils de gréage spécialisés
20. Utiliser de plateformes élévatrices
21. Utiliser de la machinerie et de l'équipement de manutention
22. Utiliser des équipements et des systèmes d'accès à câbles
23. Utiliser des dispositifs de communication
24. Utiliser des échafaudages
25. Utiliser des échelles
26. Utiliser des plateformes de travail suspendues

...SUITE

...SUITE

I. SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS, AUX NORMES ET AUX PRATIQUES D'EXCELLENCE

1. Voir au maintien d'un environnement de travail sécuritaire
2. Appliquer la procédure prévue en cas d'urgence
3. Se conformer au code de prévention des incendies
4. Se conformer au code régissant les installations électriques
5. Se conformer aux dispositions du SIMDUT
6. Respecter les dispositions réglementaires et les pratiques d'excellence concernant l'utilisation du gaz comprimé
7. Se conformer aux lois, règlement et pratiques d'excellence relatifs à la santé et à la sécurité en milieu de travail
8. Respecter les normes d'emploi et les contrats d'embauche
9. Respecter les politiques relatives aux ressources humaines
10. Se conformer aux règlements relatifs au levage aérien
11. Se conformer aux spécifications du fabricant
12. Se conformer aux règlements en matière de protection contre les chutes
13. Se conformer aux pratiques d'excellence de l'industrie

COMPÉTENCES GÉNÉRALES :

J. DÉMONTRER DES HABILITÉS INTERPERSONNELLES ET DE COMMUNICATION

1. Travailler en équipe
2. Communiquer verbalement avec clarté et concision
3. Utiliser la terminologie en usage dans son domaine d'activités
4. Adapter sa façon de s'exprimer selon l'interlocuteur
5. Pratiquer l'écoute active
6. Faire preuve de tact et de diplomatie
7. Faire preuve de sensibilité à l'égard des besoins d'autrui
8. Faire preuve de patience et de tolérance
9. Utiliser un ordinateur et des outils de communication électronique
10. Utiliser des signaux manuels
11. Communiquer à l'aide de graphiques

K. DÉMONTRER DES COMPÉTENCES PERSONNELLES

1. Faire preuve de rigueur et de minutie
2. Travailler de façon méthodique
3. Démontrer un esprit d'analyse
4. S'adapter au changement
5. Garder son sang froid en situation urgente / stressante
6. Travailler sous pression
7. Respecter les échéances
8. Planifier et organiser
9. Maintenir ses compétences à jour
10. Prendre des décisions
11. Anticiper les situations
12. Voir l'ensemble d'une situation
13. Démontrer un sens des responsabilités
14. Juger les capacités et les compétences des individus
15. Suivre les directives

16. Travailler de façon efficace
17. Maintenir sa concentration
18. Manifester de la sensibilité à l'égard des questions de santé et de sécurité
19. Résoudre des problèmes
20. Démontrer des habiletés psycho-motrices
21. Travailler en hauteur
22. Travailler en espace clos
23. Démontrer des aptitudes mécaniques

Veillez vous référer à la charte avec niveaux de compétences :
www.culturalhrc.ca/minisites/Live_performing_arts/f/PDFs/CHRC_Entertainment_Riggers_Chart_Rankings-fr.pdf

PROFIL DE COMPÉTENCES

UN GRÉEUR, UNE GRÉEUSE DE SPECTACLE DOIT ÊTRE CAPABLE DE...

UN GRÉEUR DOIT ÊTRE CAPABLE DE : **A. PLANIFIER DU TRAVAIL DE GRÉAGE**

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	TÂCHES SPÉCIFIQUES	ACTIONS CLÉS	COMPÉTENCES GÉNÉRALES
1. Analyser les plans, les dessins techniques et les bleus	1.1 Confirmer la dernière version approuvée des documents 1.2 Vérifier l'exactitude des documents 1.3 Interpréter l'échelle et l'orientation	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des révisions S'entendre avec les parties concernées Comparer les documents aux données connues Repérer les divergences Utiliser une échelle graphique Utiliser l'échelle à dessin Utiliser l'orientation polaire comme indicateur Utiliser des coordonnées polaires ou cartésiennes 	Habiletés interpersonnelles et personnelles les plus cruciales en lien avec la compétence <ul style="list-style-type: none"> DÉMONTRER UN ESPRIT D'ANALYSE (K3) FAIRE PREUVE DE RIGUEUR ET DE MINUTIE (K1)
2. Évaluer la faisabilité de la tâche	2.1 Évaluer la faisabilité sur le plan physique 2.2 Évaluer la faisabilité sur le plan technique	<ul style="list-style-type: none"> Examiner / inspecter le site Déterminer les limites physiques Déterminer la capacité structurale du site Prendre connaissance des dessins techniques et des spécifications 	
3. Déterminer les charges et les forces	3.1 Évaluer les caractéristiques géométriques des éléments 3.2 Déterminer les caractéristiques géométriques de la suspension 3.3 Déterminer les charges	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer la dimension des éléments Déterminer le poids des éléments Analyser l'emplacement des charges Analyser la longueur des élingues et les forces Déterminer la procédure de levage Déterminer les charges uniformément réparties (CUR) Déterminer tous les points de charge Déterminer le nombre requis de points d'attache sur les éléments suspendus Analyser l'inclinaison d'un objet à deux points Déterminer les charges d'impact et dynamiques Estimer les charges et les forces agissant sur les éléments d'ancrage au sol Estimer les charges environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> FAIRE PREUVE DE RIGUEUR ET DE MINUTIE (K1) DÉMONTRER UN ESPRIT D'ANALYSE (K3)